

**Droit de préemption urbain**

Saint-Martin-d'Écubley



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire  
Approbation : 26/09/2024

1:5977  
Cadastré DGFIP©2024



Plan n°34 / 41

- Droit de préemption urbain
- Cadastré**
- Bâtiment en dur
- Bâtiment léger
- Parcelle

